



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation générale
Tél 02.40.41.21.67
pref-taxis-vtc@loire-atlantique.gouv.fr

**DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE
DE CONDUCTEUR DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR (VTC)**

Je soussigné(e) :

NOM :

PRÉNOM(S) :

NOM de NAISSANCE :

Né(e) le/...../..... à :

Département : Pays :

ADRESSE (en Loire-Atlantique) :

.....

CODE POSTAL : **VILLE** :

Téléphone portable : Adresse mail :

Sollicite la délivrance d'une carte professionnelle de conducteur de voiture de transport avec chauffeur.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé ainsi que l'authenticité des documents joints.

Je suis informé(e) :

- que je ne peux prétendre à la délivrance de la carte professionnelle si mon permis de conduire est affecté par le délai probatoire prévu à l'article L.223-1 du Code de la route ;
- que nul ne peut exercer la profession de conducteur de véhicule de transport public particulier si figure au bulletin n°2 de son casier judiciaire, ou à son équivalent pour les non-nationaux, l'une des condamnations visées à l'article R. 3120-8 du code des transports (*cf. page 2*) ;
- qu'en cas de cumul d'activité avec un emploi de conducteur de bus ou d'autocar, pour des motifs d'ordre public liés à la sécurité des personnes transportées, il convient de respecter les durées maximales de travail et les temps de repos en vigueur ;
- que toute fausse déclaration est passible des peines prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

Fait à le

Signature :

Liste des documents à fournir pour l'obtention de la carte professionnelle VTC

- 1) Le présent imprimé de demande dûment renseigné, daté et signé ;
- 2) *si la demande est justifiée par la réussite à l'examen VTC* : photocopie de l'attestation de réussite délivrée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

si la demande est justifiée par une expérience professionnelle d'un an à temps complet sur les 10 dernières années : photocopies de 12 bulletins de salaires au minimum, contrat de travail et une attestation de l'employeur précisant que l'activité exercée relève du transport de personnes ou, si vous êtes indépendant, extrait Kbis ou avis d'inscription au RSI et tout document comptable permettant d'établir la réalité de l'activité

Dans le cas ou vous exercez une activité de conducteur de bus ou d'autocar, pour des motifs d'ordre public liés à la sécurité des personnes transportées : attestation de votre employeur vous autorisant à cumuler une activité de conducteur VTC avec votre activité actuelle

OUI NON

- 3) Photocopie d'un justificatif de domicile en Loire-Atlantique délivré depuis moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone – y compris téléphone mobile - quittance de loyer, certificat d'imposition...). Si vous êtes hébergé(e) : produire en plus une attestation d'hébergement de moins de trois mois ainsi que la photocopie recto verso de la pièce d'identité de l'hébergeant
- 4) Photocopie d'une pièce d'identité ou un titre de séjour en cours de validité
- 5) Photocopie du permis de conduire de catégorie B en cours de validité, établi en France ou dans un pays membre de l'Union Européenne, et non affecté par le délai probatoire prévu à l'article L.223-1 du code de la route
- 6) Photocopie lisible du certificat médical (CERFA n°14880*02) datée de moins de 2 ans délivré par un médecin agréé avec la case Transport public de personnes et/ou VTC cochée (art R.221-10 du code de la route)
(Liste des médecins agréés disponible ci-après)
- 7) 2 photos d'identité identiques et récentes avec vos nom et prénom inscrits au verso
- 8) Formulaire de récupération des images de la carte VTC dûment signé dans la case prévue à cet effet (ci-après)

Le dossier complet sera à déposer personnellement par le demandeur à la :

**Préfecture de la Loire-Atlantique
Bureau des élections et de la réglementation générale (3ème étage)
6 quai Ceineray - NANTES**

⚠️ Aucun dossier transmis par courrier ne sera traité

Retrouvez les informations sur le site internet des services de l'État à l'adresse :

www.loire-atlantique.gouv.fr – Rubrique « Démarches administratives » / « Professions réglementées »

Article R 3120-8 du code des transports :

Nul ne peut exercer la profession de conducteur de véhicule de transport public particulier si figure au bulletin n° 2 de son casier judiciaire, ou à son équivalent pour les non-nationaux, l'une des condamnations suivantes :

1° Une condamnation définitive pour un délit sanctionné en vertu du code de la route par une réduction de la moitié du nombre maximal de points du permis de conduire ;

2° Une condamnation définitive pour conduite d'un véhicule sans être titulaire du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule utilisé ou pour conduite malgré l'annulation du permis de conduire ou malgré l'interdiction d'obtenir la délivrance du permis, ou encore pour refus de restituer son permis de conduire après l'invalidation ou l'annulation de celui-ci ;

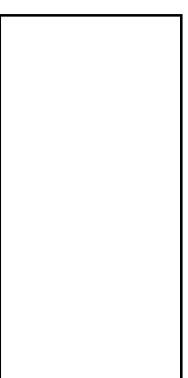
3° Une condamnation définitive prononcée par une juridiction, française ou étrangère, à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle d'au moins six mois d'emprisonnement pour vol, escroquerie, abus de confiance, atteinte volontaire à l'intégrité de la personne, agression sexuelle, trafic d'armes, extorsion de fonds ou infraction à la législation sur les stupéfiants.

Formulaire de récupération des images de la carte VTC

Nom et prénom du chauffeur :



▲
Coller la photo d'identité
du chauffeur au milieu du
cadre noir
Le cadre noir doit rester
visible



▲
Récupérer la signature du
chauffeur au milieu du
cadre noir
Le cadre noir doit rester
visible

Liste des médecins agréés en Loire-Atlantique pour le contrôle de l'aptitude à la conduite (arrêté préfectoral du 28 novembre 2017)

➤ Arrondissement de Nantes

Dr Jean-François	MAHE	02.40.77.14.33	11 avenue du Général de Gaulle	44119	GRANDCHAMP-DES-FONTAINES
Dr Frédérique	AUPIAIS	02.40.29.72.26	16 rue Hervé Le Guyader	44240	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
Dr Charles-Henry	MERCIER	02.40.65.62.42	149 route de Bouguenais	44620	LA MONTAGNE
Dr Guy	LE COUR GRANDMAISON	02.28.09.00.62	2 route de la Chapelle-Basse-Mer	44430	LE LOROUX-BOTTEREAU
Dr Yannick	BRUN	02.40.33.80.47	4 rue Chotard	44430	LE LOROUX-BOTTEREAU
Dr Alain	BOYE	02.40.50.52.40	63 rue de la Bottière	44300	NANTES
Dr Michel	BRAS	02.40.49.27.32	63 rue de la Bottière	44300	NANTES
Dr Roger	EOCHE	02.40.93.25.98	101 boulevard de Doulon	44300	NANTES
Dr Nicolas	GALERNE	02.40.49.27.32	63 rue de la Bottière	44300	NANTES
Dr Denis	GUITTON	02.40.46.29.31	54 boulevard de la Fraternité	44000	NANTES
Dr Jean-Luc	HARDY	06.87.52.20.75	3 ruelle Richard	44100	NANTES
Dr Bruno	JEANNE-JULIEN	02.40.69.15.65	2 place Canclaux	44100	NANTES
Dr Gilles	MANSAT	02.40.40.00.83	11 rue Guillaume Grootaers	44300	NANTES
Dr Geneviève	MANSEAU	02.40.76.04.13	23 boulevard de la Chauvinière	44300	NANTES
Dr Cécile	REVEILLERE	02.40.93.25.98	101 boulevard de Doulon	44300	NANTES
Dr Pascal	BERCEGEAY	02.51.83.81.11	71 avenue de la Ferrière	44700	ORVAULT
Dr Françoise	DEMILLY-JEGO	02.40.40.25.33	71 avenue de la Ferrière	44700	ORVAULT
Dr Patrice	POSSEME	02.40.84.11.22	55 rue Aristide Briand	44400	REZE
Dr Michel	BLANDEAU	02.40.86.06.84	6 place Abbé Chérel	44800	SAINT-HERBLAIN
Dr Bernard	CAZAJOUS	02.40.78.70.44	Rond Point de Plaisance	44310	SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU
Dr Sylvie	LE COUR GRANDMAISON				remplaçante

➤ Arrondissement de Saint-Nazaire

Dr Thierry	LEFORT	02.40.62.80.65	21 rue Laënnec	44420	LA TURBALLE
Dr Abdelkrime	LOUNICI	02.40.61.46.04	27 rue des Ecoles	44380	PORNICHET
Dr Georges	DAHAN	02.40.01.24.67	16 rue de la Brière	44117	SAINT-ANDRE-DES-EAUX
Dr Dominique	HAUTEFEUILLE	02.40.01.28.17	8 rue de la Gaudinays	44117	SAINT-ANDRE-DES-EAUX
Dr Franck	DE LACOUR	02.40.22.53.26	52 boulevard Victor Hugo	44600	SAINT-NAZAIRE
Dr Françoise	HERRBACH	02.40.22.61.61	27 rue de la Floride	44600	SAINT-NAZAIRE
Dr Jean-Christophe	JEULIN	02.40.17.00.17	2 bis allée des Lilas	44600	SAINT-NAZAIRE
Dr Thierry	JOUBAUD	02.40.88.40.88	99 boulevard Durmont d'Urville	44600	SAINT-NAZAIRE
Dr Vincent	LESOUF	02.40.17.00.17	2 bis allée des Lilas	44600	SAINT-NAZAIRE
Dr Jean-Marc	LOREAL	02.40.17.00.17	2 bis allée des Lilas	44600	SAINT-NAZAIRE
Dr Ludovic	MAURY	02.40.22.15.32	3 boulevard de la Renaissance	44600	SAINT-NAZAIRE
Dr Guy	MONNIER	02.40.22.15.32	3 boulevard de la Renaissance	44600	SAINT-NAZAIRE
Dr Yves	MOSSU	02.40.70.06.40	88 avenue Géo André	44600	SAINT-NAZAIRE
Dr Daniel	PRIN	02.40.17.00.17	2 bis allée des Lilas	44600	SAINT-NAZAIRE
Dr Philippe	RANGDE	02.40.17.00.17	2 bis allée des Lilas	44600	SAINT-NAZAIRE

➤ Arrondissement de Châteaubriant-Ancenis

Dr Luc	FORMAGNE	02.40.07.75.98	6 rue de Ronde	44590	DERVAL
Dr Pascal	GODDE	02.40.28.42.47	8 rue de la Gaudinays	44110	SAINT-AUBIN-DES-CHÂTEAUX
Dr Christian	MAINBOURG	02.40.97.00.35	5 rue de la Charlotte	44540	SAINT-MARS-LA-JAILLE
Dr Patrick	PIQUET	06.01.77.91.90	200 rue des Ormeaux	44521	ODON

RAPPEL : les visites en cabinet ne concernent pas les personnes ayant fait l'objet d'un délit de conduite en état alcoolique ou sous l'emprise de stupéfiants, qui doivent prendre rendez-vous en commission médicale.
(prise de rendez-vous en ligne sur le site www.loire-atlantique.gouv.fr)

ATTENTION : vous devez obligatoirement vous adresser à un médecin de votre département de résidence et il ne doit pas s'agir de votre médecin traitant